



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 5102

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation douloureuse des anciens prisonniers internes d'Indochine. Ces victimes de la guerre d'Indochine réclament un statut qui leur soit propre. Leurs conditions de détention furent inhumaines, dans des camps où près de 60 p 100 d'entre eux sont morts victimes de la faim, des maladies, du travail forcé, des mauvais traitements, des viols psychologiques. Un de ses collègues a déposé une proposition de loi sur ce douloureux dossier, qui fut reprise par le précédent gouvernement sous la forme d'un projet de loi leur reconnaissant un statut particulier. Toutefois, la clause de durée de détention, portée à quatre-vingt-dix jours, est tout à fait inadaptée aux conditions spécifiques des combats d'Indochine et à leurs conséquences. Cette clause date, en fait, de la Première Guerre mondiale. Il serait nécessaire que ce statut prévoit les mêmes dispositions que celles reconnues aux internes par l'article L 273 du code des pensions. Il lui demande donc, d'une part, s'il compte supprimer toute condition de durée dans ce projet de statut et, d'autre part, quand il compte pouvoir le faire adopter par le Parlement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre précise à l'honorable parlementaire qu'il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur des anciens prisonniers du Viet-minh. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Raoult ?ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5102

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3139